

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550

1^{er} mars 2014

SOMMAIRE

4finance S.A.	26398	Paris First Holding S.à r.l.	26390
Apicius SA	26398	Parkstadt Hotel	26372
Axapem S.à r.l.	26400	PriFund Conseil S.A.	26372
Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l.	26355	Python Investment S.A.	26382
Beaumont	26397	Quicksilver Capital	26363
Berlage 4	26358	Revreal S.A.	26382
Blue Coast Properties S.à r.l.	26358	Ribambelle 9 S.à r.l.	26373
City Parking Group Holdings S.A.	26398	Riverhead International S.à r.l.	26389
Claudas Investments S.à r.l.	26355	Ruco S.A.	26389
Domanial S.A., SPF	26357	Signet Luxembourg Finance S.à r.l.	26400
Hiltonian International S.à r.l.	26397	Société Midi S.A.	26398
Illuminus SA SPF	26390	TS Immo	26360
JCF III Europe S. à r.l.	26397	Umbrella Acquisitions	26373
Mainstreet Real Estate S.à r.l.	26368	Valaucharus Sopaneer S.C.A.	26354
Merym S.A.	26368	Valauchar Sopaneer International S.C.A.	26355
Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	26364	Valauris Investments S.A.	26354
Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA	26389	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	26354
		Yidan S.C.A.	26398

Valaucharus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *19 mars 2014* à 15:00 heures dans les bureaux du Cabinet MARSCH, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 19 mars 2014 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014033047/795/23.

Valauris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 83.977.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mars 2014* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014026405/696/18.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *19 mars 2014* à 16 :00 heures dans les bureaux du Cabinet MARSCH, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 19 mars 2014 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;

5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014033098/795/23.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *19 mars 2014* à 14:00 heures dans les bureaux du Cabinet MARSCH, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 19 mars 2014 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014033157/795/23.

**Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Claudas Investments S.à r.l.).**

Capital social: USD 9.348.387,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Leto Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.218 and having a share capital of forty thousand eight hundred thirty-five US dollars and thirty-two cents (USD 40,835.32),

here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

2) Barclays Luxembourg Holdings SSC, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.562 acting by its managing partner Mersch Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.933 and having a share capital of one hundred forty thousand ten Pound Sterling (GBP 140,010.-),

here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, pre-named, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Claudas Investments S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.368, which has been incorporated, by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 August 2007 and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) were published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 dated 5 October 2007. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 April 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1507 dated 25 June 2013.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to change the corporate name of the Company from "Claudas Investments S.à r.l." into "Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to subsequently amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The denomination of the Company is "Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Leto Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.218 et au capital social de quarante mille huit cent trente-cinq dollars US et trente-deux cents (40.835,32 USD),

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2) Barclays Luxembourg Holdings SSC, une société en commandite spéciale, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.562, agissant par le biais de son managing partner Mersch Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.933 et au capital social de cent quarante-mille et dix livres Sterling (140,010.- GBP),

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'une société à responsabilité limitée "Claudas Investments S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368 constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 août

2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 le 5 octobre 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, le 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 du 25 juin 2013.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Cludas Investments S.à r.l." en "Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La dénomination de la société est "Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STALDER-PATIRAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009076/111.

(140010888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mars 2014 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014025763/755/18.

Blue Coast Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.689.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68038 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004104/10.

(140004633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on nineteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bergetas Overseas Inc., a company incorporated in Panama, with registered office at Swiss Bank Building, 16th Floor, 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Panama, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on December 5, 2013 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in BERLAGE 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.879. (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1356 on June 6, 2008.

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2013 through November 21, 2013 is approved;

- the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be constructed as definitely terminated and liquidated;

- the declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 151.507, acting as "commissaire to the dissolution";

- the Shareholder grants full discharge to the managers of the Company as well as to the supervisor of the liquidation for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare;

- that Luxembourg Finance House SA, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bergetas Overseas Inc., une société constituée au Panama, ayant son siège social à Swiss Bank Building, 16^e étage, 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Panama, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 5 décembre 2013 (l'Associé unique).

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de Berlage 4, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 111.879 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°366 du 18 février 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par devant le notaire Martine SCHAEFFER, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1356 du 3 juin 2008.

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 21 novembre 2013 est approuvé;

- partant la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, demeurant au L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 151.507, désigné «commissaire à la liquidation»;

- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare;

- que Luxembourg Finance House SA, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. LAC/2013/59846. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004120/115.

(140004388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

TS Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 94.565.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TRENTE-ET-UN DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

HILFINANCE, une société anonyme, ayant son siège social au 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B62404,

dûment représentée par Monsieur Marc HILGERT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Mamer-Capellen,

en vertu d'une procuration donnée en date du 30 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'associé unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare qu'elle est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée TS Immo, avec siège social à L-8308 Capellen, 29, Parc d'activités Mamer-Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94565, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme sous la dénomination «TOPgranit S.A.» suivant acte notarié du 4 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 13 août 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2899 du 19 novembre 2013, société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation, le numéro 2013 24 50340 (anciennement: 2003 2214 755).

Le capital social actuel de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

dénommée ci-après «notre société» ou «la société absorbée» ou «la société absorbée 1»,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation du projet de fusion daté du 15 novembre 2013, prévoyant l'absorption par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Immobilière Mamer Concept, avec siège social au 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66589, de deux sociétés: 1) notre société («TS Immo» «société absorbée 1»), et 2) MK Immo», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Mamer-Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13765 («société absorbée 2»), ensemble «les sociétés absorbées» ou «les sociétés absorbées 1 et 2», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des sociétés absorbées à la société ab-

sorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2959 en date du 23 novembre 2013, page 142.012 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'il a été renoncé par l'associé unique de dresser un rapport écrit des conseils de gérance des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion ainsi qu'à l'établissement d'un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants sur base des articles 265 (3) et 266 (5).

3) Constatation que la fusion donnera lieu à une augmentation de capital de la société absorbante d'un montant de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de EUR 399.578,70 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) par l'émission de 14.000 (quatorze mille) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à l'associé unique, et création d'un compte de prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des sociétés absorbées et le montant versé dans le compte capital de la société absorbante, en fonction du rapport d'échange tel que fixé dans le projet de fusion.

4) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

5) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des sociétés absorbées par la société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs des sociétés absorbées à la société dont notamment les biens immobiliers leurs appartenant, avec dissolution sans liquidation des sociétés absorbées par suite de la fusion.

6) Décharge à accorder aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

7) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société absorbée 2 et de la société absorbante.

L'associé unique tel que représenté a déclaré que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire privé.

L'associé unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 15 novembre 2013, prévoyant l'absorption par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Immobilière Mamer Concept, avec siège social au 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66589, de deux sociétés: 1) notre société («TS Immo» «société absorbée 1»), et 2) MK Immo», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Mamer-Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13765 («société absorbée 2»), ensemble «les sociétés absorbées» ou «les sociétés absorbées 1 et 2», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre Société et de la société absorbée 2, à la société absorbante,

ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2959 en date du 23 novembre 2013, page 142.012, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexé, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte;

Deuxième résolution

L'associé unique déclare avoir renoncé à l'établissement comme le permet les articles 266 (5) et 265 (3) de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants (article 266 (1)) ainsi qu'à l'établissement du rapport établi par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent justifiant et expliquant du point de vue juridique et économique le projet de fusion (art. 265 (1)), étant également précisé que, conformément à l'article 266 (3) de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, les conditions de l'article 26-1 de ladite Loi de 1915 relatif à l'établissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises agréé en cas d'apports effectués autrement qu'en numéraire ne sont pas remplies, du fait que la société absorbante est une Société à Responsabilité Limitée.

Copie de cette déclaration restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

Constatation par l'associé unique qu'en vertu de la fusion, le capital de la société absorbante sera augmenté à concurrence d'un montant de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de EUR 399.578,70 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) par l'émission de 14.000 (quatorze mille) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, et de les attribuer à l'associé unique (étant également l'associé unique de toutes les sociétés fusionnantes) de la société absorbante de la manière mieux détaillée dans le projet de fusion à savoir dans un rapport d'échange de:

4 (quatre) parts sociales nouvelles de la société absorbante pour 1 part sociale de la société absorbée 1, à savoir notre société (la société TS Immo),

1 (une) part sociale nouvelle de la société absorbante pour 1 part sociale de la société absorbée 2, à savoir la société MK Immo,

et que la différence entre l'actif net des sociétés absorbées et le montant versé dans le compte capital de la société absorbante sera versé dans un compte prime de fusion.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition de l'associé au siège social de notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'associé unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscale prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

Sixième résolution

La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2013, tous les bénéfices ou pertes réalisés depuis cette date étant considérés accomplis pour compte de la société absorbante.

Septième résolution

L'associé unique accorde décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Huitième résolution

L'associé unique décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la société, au siège de la société absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société absorbée 2 et de de la société absorbante.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. HILGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 janvier 2014. Relation: RED/2013/89. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014010447/145.

(140011529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Quicksilver Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.589.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The private limited company Riverview, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 177064,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Quicksilver Capital", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 177589, has been incorporated by a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 30, 2013, published in the Mémorial C number 1662 of July 11, 2013 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Riverview, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 177064,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Quicksilver Capital", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 177589, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1662 du 11 juillet 2013 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014010302/96.

(140011150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.948.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion European Real Estate Fund IV C.V., a commanditaire vennootschap incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56474830, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, acting through its general partner Orion Fund IV Partner C.V., a commanditaire vennootschap governed by the laws of The Netherlands, registered

with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56416911, with its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 18 December 2013.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n°350 on 13 February 2013. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 September 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 2838 on 12 November 2013.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-) through the issue of thirty-four thousand (34,000.-) alphabet shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and subdivided into three thousand four hundred (3,400) A shares, three thousand four hundred (3,400) B shares, three thousand four hundred (3,400) C shares, three thousand four hundred (3,400) D shares, three thousand four hundred (3,400) E shares, three thousand four hundred (3,400) F shares three thousand four hundred (3,400) G shares, three thousand four hundred (3,400) H shares, three thousand four hundred (3,400) I shares and three thousand four hundred (3,400) J shares, by way of a contribution in kind;

2. Subsequent amendment and restatement of the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-) through the issue of thirty-four thousand (34,000.-) alphabet shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and subdivided into three thousand four hundred (3,400) A shares, three thousand four hundred (3,400) B shares, three thousand four hundred (3,400) C shares, three thousand four hundred (3,400) D shares, three thousand four hundred (3,400) E shares, three thousand four hundred (3,400) F shares, three thousand four hundred (3,400) G shares, three thousand four hundred (3,400) H shares, three thousand four hundred (3,400) I shares and three thousand four hundred (3,400) J shares.

The thirty-four thousand (34,000) new alphabet shares issued have been entirely subscribed by the Sole Member for the amount of three million three hundred ninety-four thousand euro (EUR 3,394,000.-).

The alphabet shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a loan receivable in the amount of three million three hundred ninety-four thousand euro (EUR 3,394,000.-).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company on 18 December 2013.

The total contribution in the amount of three million three hundred ninety-four thousand euro (EUR 3,394,000.-) consists of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-) to be allocated to the share capital and three million three hundred sixty thousand euro (EUR 3,360,000.-) to be allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member decides to amend and restate the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company into one paragraph which shall be enforced and now reads as follows:

"The issued share capital of the Company is set at forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and thirty-four thousand (34,000) alphabet shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, subdivided into

- three thousand four hundred (3,400) A shares (the "A Shares"),

- three thousand four hundred (3,400) B shares (the "B Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) C shares (the "C Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) D shares (the "D Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) E shares (the "E Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) F shares (the "F Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) G shares (the "G Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) H shares (the "H Shares"),
- three thousand four hundred (3,400) I shares (the "I Shares"), and
- three thousand four hundred (3,400) J shares (the "J Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion European Real Estate Fund IV C.V., une commanditaire vennootschap, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56474830, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, agissant par son associé commandité Orion Fund IV Partner C.V., une commanditaire vennootschap existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56416911, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, constituée suivant un acte notarié en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 350 du 13 février 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte notarié en date du 25 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2838, en date du 12 novembre 2013.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-), par l'émission de trente-quatre mille (34.000) parts sociales alphabet, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et subdivisées en trois mille quatre cents (3.400) parts sociales A, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales B, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales C, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales D, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales E, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales F, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales G, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales H, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales I, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales J, par le biais d'un apport en nature.

2. Modification subséquente et refonte du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-) par l'émission de trente-quatre mille (34.000) parts sociales alphabet, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et subdivisées en trois mille quatre cents (3.400) parts sociales A, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales B, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales C, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales D, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales E, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales F, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales G, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales H, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales I, trois mille quatre cents (3.400) parts sociales J, par le biais d'un apport en nature.

Les trente-quatre mille (34.000) nouvelles parts sociales alphabet ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique pour le montant de trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 3.394.000,-).

Les parts sociales alphabet ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 3.394.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 18 décembre 2013.

L'apport global d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 3.394.000,-) sera affecté comme suit:

- trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) au capital social et
- trois millions trois cent soixante mille euros (EUR 3.360.000,-) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société en un paragraphe qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et trente-quatre mille (34.000) parts sociales alphabet, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, subdivisées en:

- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales A (les «Parts Sociales A»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales B (les «Parts Sociales B»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales C (les «Parts Sociales C»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales D (les «Parts Sociales D»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales E (les «Parts Sociales E»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales F (les «Parts Sociales F»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales G (les «Parts Sociales G»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales H (les «Parts Sociales H»),
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales I (les «Parts Sociales I»), et
- trois mille quatre cents (3.400) parts sociales J (les «Parts Sociales J»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2013. REM/2013/2255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011143/174.

(140012477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 décembre 2013.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société
MERYM S.A.

Référence de publication: 2014011106/12.

(140012348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Mainstreet Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 68, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.564.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

JS Capital S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des jardins, L-8139 Bridel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 163751,

dûment représentée par Monsieur Jérôme RAISON, indépendant, né le 9 juin 1981 à Luxembourg, demeurant 69, rue du Centre, L-3960 Ehlinge/Mess en vertu d'une procuration sous seing privé.

et

Monsieur Jérôme RAISON, indépendant, né le 9 juin 1981 à Luxembourg, demeurant 69, rue du Centre, L-3960 Ehlinge/Mess en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera «MAINSTREET REAL ESTATE S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseil économique.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, et de commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter, avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à, ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Le siège social est établi à Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominal de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

JS Capital S.à r.l.	50 parts sociales
Jérôme RAISON	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Le premier exercice social sera approuvé dans les 18 (dix-huit) mois qui suivent la constitution de la société, soit avant le 30 juin 2015.

Première assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité a pris les résolutions suivantes:

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Joe SCHMIT, indépendant, né le 30 juin 1981 à Luxembourg, demeurant 1, rue des jardins, L-8139 Bridel.

Monsieur Jérôme RAISON, préqualifié.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi au 68, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

Information - Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; le cas échéant, ils devront également s'acquitter de toutes les formalités aux fins de rendre effective l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. RAISON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/79. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011086/204.

(140012374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Parkstadt Hotel, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 138.197.

Avec effet au 3 mai 2012, Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.848, est renommée au poste de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Un mandataire

Référence de publication: 2014011157/14.

(140011957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.240.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique du 31 décembre 2013

L'Actionnaire Unique décide de réélire, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

- Mr. Alexandre Col, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Madame Michèle Barré, Administrateur
- Mr. José-Luis de Melo de Vasconcelos e Sousa, Administrateur
- Mr. André Falletti, Administrateur
- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- Mr. Franck Sarrazin, Administrateur
- Mr. Pierre-Marie Valenne, Administrateur
- Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur

L'Actionnaire Unique décide de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS à Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise Agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Mr. Alexandre Col, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève

Administrateurs

- Mr. André Falletti, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève
- Mme Michèle Barré, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève
- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. Franck Sarrazin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. José-Luis de Melo de Vasconcelos e Sousa, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Sucursal Portuguesa, Rua D. Pedro V, 130 P-1250-095 Lisbonne
- Mr. Pierre-Marie Valenne, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. Guy Verhoustraeten, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprise Agréé

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Référence de publication: 2014011189/40.
 (140012269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Ribambelle 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.
 R.C.S. Luxembourg B 149.442.

—
 EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 4 décembre la cession des parts sociales suivantes:

- DB PROJECTS Sàrl cède l'intégralité de ses parts à RIBAMBELLE GROUPE S.A., RCS B 182.259, 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, soit 375 parts sociales.
- MARTI Sàrl cède l'intégralité de ses parts à RIBAMBELLE GROUPE S.A., RCS B 182.259, 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, soit 125 parts sociales.

Ribambelle Groupe détient désormais 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014011205/17.

(140012578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Umbrella Acquisitions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 183.540.

—
 STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Umbrella Holdings, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 29 December 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Umbrella Acquisitions" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, by the board of directors (gérants) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, the board of directors (gérants) of the Company. Where the single director (gérant) or the board of directors (gérants) of the Company determines that extraordinary

political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations and investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.5 Without prejudice to the foregoing generality, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

3.6 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- GBP (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of directors.

7.1 The Company is managed by one or more directors (gérants) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (gérants). The director(s) (gérants) need not be shareholder(s).

7.2 The directors (gérants) shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

7.3 The directors (gérants) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.4 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants).

8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single director (gérant) or, if the Company is managed by more than one director (gérant), the board of directors (gérants), which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any director (gérant) of the Company. Such persons shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A director (gérant) acting jointly with any Class B director (gérant).

9. Procedure.

9.1 The board of directors (gérants) shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any director (gérant) at the place indicated in the convening notice, provided that all board meetings shall be held outside of the United Kingdom.

9.2 Written notice of any meeting of the board of directors (gérants) shall be given to all directors (gérants) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors (gérants).

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors (gérants) of the Company or if all the members of the board of directors (gérants) of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (gérants) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. Any such proxy shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members in office at the time of the meeting is present or represented. The majority of directors (gérants) present at any meeting of the directors (gérants) shall not be resident or present in the United Kingdom for tax purposes. If this is not the case, such meeting shall not be quorate. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), at least one Class A director (gérant) and one Class B director (gérant) (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of directors (gérants) will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

9.7 Any director (gérant) may participate in any meeting of the board of directors (gérants) by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such a meeting shall be validly convened only if all of the directors (gérants) participating are located outside of the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors (gérants) shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that such circular resolutions are signed by the directors (gérants) outside of the United Kingdom. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director (gérant) or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the Articles. If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several

Class B directors (gérants), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A director (gérant) together with any Class B director (gérant). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers will have been delegated by the sole director (gérant) (if there is one) or as the case may be by the board of directors (gérants) or, in the event of classes of directors (gérants), by one Class A and one Class B director (gérant) acting together.

11. Liability of the directors. The directors (gérants) assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director (gérant) or, as the case may be, the board of directors (gérants) must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the directors (gérants), the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors (gérants) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Umbrella Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for an indefinite period:

- Mr Douglas Sutherland, born on 7 June 1956 in Oregon, U.S.A., and residing at 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;
- Mr Dominique Yates, born on 23 June 1967 in Colchester, United Kingdom, and residing at 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;
- Mr Mark Dixon, born on 2 November 1959 in Hornchurch, United Kingdom, and residing at 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

2. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 29 décembre 2013;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Umbrella Acquisitions (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet est de détenir et la prise des participations et des investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.5 Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposée.

3.6 Enfin, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents GBP (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq GBP (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants ne doivent, en tout temps, pas être domiciliés ou résidents au Royaume-Uni à des fins fiscales.

7.3 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.4 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société. Ces personnes ne doivent, en tout temps, pas être domiciliées ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que toutes les réunions du conseil se tiennent en dehors du Royaume-Uni.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Tout porteur de procuration ne doit, en tout temps, pas être domicilié ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres en fonction au moment de la réunion sont présents ou représentés. La majorité gérant présents à une réunion du conseil de gérance ne peut être résident ou présent au Royaume-Uni à des fins fiscales. Si ce n'est pas le cas, cette réunion n'aura pas de quorum. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B,

au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler, à condition que cette réunion soit valablement convoquée que si tous les gérants participants sont situés en dehors du Royaume-Uni. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue, à condition que ces résolutions circulaires soient signées par les gérants en dehors du Royaume-Uni. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux Statuts. Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle / auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou, s'il y a des classes différentes de gérants, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant de concert.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Umbrella Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq GBP (GBP 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents GBP (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents GBP (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956 en Oregon, U.S.A., demeurant au 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Yates, né le 23 juin 1967 à Colchester, Royaume-Uni, demeurant au 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;

- Monsieur Mark Dixon, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, Royaume-Uni, demeurant 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco;

2. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/83. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011336/469.

(140011382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Revreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.141.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 19 novembre 2013

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Démission de SANDRA HEW KHEE et de la société FIELD INVESTMENTS SA de leurs postes d'administrateur.
- Nomination de deux nouveaux administrateurs en la personne de Monsieur Mickaël ANTOLINOS, né le 27 octobre 1967 à Lyon (4^{ème}) France et demeurant Rue de la Vy Creuse 2, à CH-1260 Nyon pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2019 et de Madame Johane BOULX, née le 31 décembre 1975 à Lyon (4^{ème}) France et demeurant Chemin Edouard Tavan, 8C, à CH-1206 GENEVE, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2019.
- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Gregory ANTOLINOS, né le 4 septembre 1970 à RILLIEUX LA PAPE France et demeurant Rue du Châtelard 14 à CH 1269 BASSINS Suisse, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2019
- Nomination d'un administrateur-délégué complémentaire en la personne de Gregory ANTOLINOS, né le 4 septembre 1970 à RILLIEUX LA PAPE France et demeurant Rue du Châtelard 14 à CH 1269 BASSINS Suisse, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2019.

Pour extrait conforme

Le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011215/23.

(140012525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Python Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.567.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mr. Theodoros TALARIS, Doctor, born on 22 July 1974 in Salonica (Greece), residing at 88, Taki Economidi Str Kalamaria 55 131 Salonica, Greece,

here represented by Mrs Nora KACEM, private employee, with professional address in L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which he intends to organize

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name PYTHON INVESTMENT S.A. (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at USD 250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 11:30 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by as follows:

Theodoros TALARIS, prenamed 2,500 shares

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of USD 250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Extraordinary general meeting

Then, the sole shareholder representing the whole of the subscribed capital, and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions.

1. - The company's address is fixed at L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and of the statutory auditors at 1 (one).
3. - The following persons have been elected as directors:

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle.

Mr. Gerdy ROOSE, Expert-Comptable, born on February 14th, 1966 in Wevelgem (Belgium), with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Mr. Pierre LENTZ, expert comptable, born on April 22nd, 1959 in Luxembourg with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653

4. - The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHMITZ prenamed.

5. - The following has been appointed as statutory auditor

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the French version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Theodoros TALARIS, Médecin, né le 22 juillet 1974 à Salonica (Grèce), demeurant au 88, Taki Economidi Str Kalamaria 55 131 Salonica, Grèce,

ici représentée par Mademoiselle Nora KACEM, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de PYTHON INVESTMENT S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la société pourra, pur son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 250.000 (deux cent cinquante mille US Dollars) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent US Dollars) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et il (s) sera (seront) rééligible(s). L'assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi de juin à 11:30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Toutes les 2.500 (deux mille cinq cents) actions ont été souscrites par Monsieur Theodoros TALARIS, précité.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 250.000 (deux cent cinquante mille US Dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration, Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2013. LAC / 2013 / 58707. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011200/355.

(140012447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Ruco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.622.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 janvier 2014

1. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Hans DE GRAAF, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RUCO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014011223/20.

(140011952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Riverhead International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.526.

—
Les associés font part des décisions suivantes:

Résolution

- Est révoqué le mandat de Monsieur Gerard OSSEVOORT en tant que gérant avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013.

- Est confirmée la nomination de Monsieur Richard TURNER, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que nouveau gérant avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013, sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011218/16.

(140012101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.443.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de Palador Realty Brazil III (Lux), LLC, administrateur de catégorie A de la Société, en date du 9 janvier 2014

En date du 9 janvier 2014, le conseil d'administration de Palador Realty Brazil III (Lux), LLC, administrateur de catégorie A de la Société a décidé de nommer Monsieur Scot E. Hadley, né le 27 août 1969 à Morristown, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 60, Columbia Road, Building B, Morristown, 07960 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau représentant permanent de l'administrateur de catégorie A, Palador Realty Brazil III (Lux), LLC de la Société, en remplacement de Monsieur Lenard Michael B., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA

Signature

Référence de publication: 2014011155/18.

(140011836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Paris First Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 180.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014011156/12.

(140012612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Illuminus SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.565.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mr. Theodoros FESSAS, entrepreneur, born in Thessaloniki on 11 April 1951 and residing at 2A Argyroupoleos Street 176 76 KALLITHEA, Greece,

represented by Mrs Elisiana PEDONE, private employee, professionally residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which he intends to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Family Wealth Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF) under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of May 11, 2007 on the Family Wealth Management Company (SPF) as amended (the SPF Law) as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has one sole shareholder, the company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

The company shall assume the name of ILLUMINUS SA SPF.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances.

This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 1,000,000 (one million euros) consisting of 10,000 (then thousand) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iii) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of May at 2 pm and for the first time in 2015.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2014.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the SPF law.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 as amended of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,300 (two thousand three hundred Euros).

Subscription - Payment

All the 10,000 shares have been subscribed as follows:

Mr. Theodoros FESSAS, prenamed 10,000 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 1,000,000 is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder representing the whole of the subscribed capital, and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed unanimously the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 11 avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Mr. Pierre LENTZ, expert comptable, born on April 22nd, 1959 in Luxembourg with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Mr. Gerdy ROOSE, expert comptable, born on February 14th, 1966 in Wevelgem (Belgium), with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

- 4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHMITZ, prenamed.

- 5.- The following has been appointed as statutory auditor:

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English text and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Theodoros FESSAS, entrepreneur, né à Thessaloniki le 11 avril 1951 et demeurant au 2A Argyroupoleos Street 176 76 KALLITHEA, Grèce,

ici représenté par Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie

par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial (SPF), telle que modifiée (la loi sur les SPF) ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

La société prend la dénomination ILLUMINUS SA SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2015.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial telle que modifiée trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.300 (deux mille trois cents Euros).

Souscription et libération

Toutes les 10.000 actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Theodoros FESSAS 10.000 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 1.000.000 (un million d'Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les parties comparantes, précitées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à 11 avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2013. LAC / 2013 / 58704. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010957/366.

(140012401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.960.670,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

Le siège social de l'associé unique, JCF III Europe Holdings L.P., a changé et doit désormais se lire comme suit:

190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caymans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

JCF III Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014010986/14.

(140011903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Hiltonian International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.541.

Les associés font part des décisions suivantes:

Résolution

- Est révoqué le mandat de Monsieur Gerard OSSEVOORT en tant que gérant avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013.

- Est confirmée la nomination de Monsieur Richard TURNER, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que nouveau gérant avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013, sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010927/16.

(140012075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Beaumont, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 156.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014012132/12.

(140014269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

City Parking Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014012169/12.

(140013809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 173.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012021/10.

(140013373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Yidan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 182.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014012012/10.

(140012858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Apicius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.612.

Les comptes annuels au 27 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014012105/10.

(140014068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Société Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 44.467.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE MIDI S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.467, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 4 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 30 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie KAISER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Transfert des créances qui subsistent au bilan de la Société en faveur de l'actionnaire unique.
4. Renonciation par l'actionnaire unique au bénéfice du nantissement existant actuellement au profit de la Société sur les parts sociales de SCI Belfort House aux termes de l'acte notarié du 11 mars 2013.
5. Clôture de la liquidation;
6. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.

II. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 19 septembre 2013.

V. Qu'en date du 4 décembre 2013, s'est tenue une assemblée générale sous seing privé qui a nommé la société H.R.T. Révision SA, avec siège social 163, rue du Kiem, L- 8030 Strassen, dûment représentée par Monsieur Bertonazzi, en qualité de commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation la société HRT Révision SA, représentée par Monsieur Bertonazzi, avec siège social 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen, qui conclut que le bilan et le compte de profits et pertes donnent une image fidèle du patrimoine de la Société et que les opérations de liquidation ne donnent pas lieu a des observations particulières. Il propose de donner décharge au liquidateur.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée générale approuve les comptes de liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée générale approuve avec effet à la date du présent acte le transfert en faveur de l'actionnaire unique des créances qui subsistent au bilan de la Société, conformément aux comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la renonciation par l'actionnaire unique au bénéfice du nantissement existant actuellement au profit de la Société sur les parts sociales de SCI Belfort House aux termes de l'acte notarié du 11 mars 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Société Midi S.A. a cessé d'exister définitivement.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC / 2013 / 60021. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011271/78.

(140012924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.450.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.368.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 21 janvier 2011 et effectif au 29 décembre 2011, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts
Signet Luxembourg Holdings S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	2.450.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011233/16.

(140012514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des associés la Société en date du 17 janvier 2014

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Simon Barnes en qualité de gérant avec effet au 2 janvier 2014.

- Nomination de Madame Jennifer Ferrand, employé privé, né le 23 février 1981 à Thionville (France), résidant professionnellement au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2014 et pour une période de temps illimité.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Mirko Dietz, Gérant

- M. Ian Kent, Gérant

- Mme. Jennifer Ferrand, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014010609/20.

(140012469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.
